MEDIA - Les concurrents Bernard Marchant et François le Hodey s'associent dans la distribution de journaux en Wallonie

Date : 5 juillet 2024

Les éditeurs de journaux francophones Bernard Marchant et François le Hodey ont créé la nouvelle entreprise commune "Direct Presse" à parts égales. Il s'agit là d'un fait remarquable, car les deux éditeurs sont des concurrents acharnés l'un pour l'autre. Marchant, avec Rossel, est l'éditeur du groupe de presse Le Soir, entre autres, tandis que le Hodey, avec sa société IPM, représente le groupe La Dernière Heure. Tous deux sont condamnés l'un à l'autre suite à la saga politique autour de la distribution des journaux et des subsides à Bpost qui y sont liés. Cette dernière société terminera la distribution physique des journaux francophones en Wallonie jusqu'à la fin de l'année prochaine. Ensuite, Direct Presse prendra le relais en confiant cette tâche à d'autres partenaires.

Après de longues semaines de négociations, les éditeurs de journaux francophones et bpost sont parvenus à un accord commercial sur la distribution des journaux. Cet accord devait être conclu avant le 1er juillet, date d'expiration du système de concession de la presse, comme l'avait décidé en décembre dernier le gouvernement Vivaldi, aujourd'hui dissous. A partir de cette date, bpost ne recevra plus de subsides du gouvernement fédéral pour la distribution des journaux et les éditeurs devront trouver eux-mêmes un partenaire pour distribuer leurs produits à un prix négocié. Pour compenser partiellement la fin des subsides, un système de crédit d'impôt pour les éditeurs a été mis en place jusqu'à la fin de l'année 2026.

L'accord avec les éditeurs francophones prolonge la collaboration entre les éditeurs et bpost dans de nouvelles conditions financières et assure la continuité de la distribution. Mais il encadre également un processus qui pourrait conduire les éditeurs à transférer progressivement leurs volumes vers des distributeurs privés à partir de 2026. Selon les termes de l'accord, bpost continuera à distribuer tous les journaux en Wallonie jusqu'à la fin de l'année 2025. Le coût par abonnement que les éditeurs payaient à bpost dans l'ancien système - 25 centimes par abonnement - passera à 79 centimes, mais grâce au crédit d'impôt accordé par l'Etat, l'augmentation sera finalement limitée à 5 centimes. Il s'agit d'une augmentation de 20 %. Toutefois, on s'attend à ce que ce prix continue

d'augmenter compte tenu de la baisse des tirages et des ventes, ce qui entraîne une hausse du coût par exemplaire livré.

Le nouveau gouvernement fédéral doit décider d'une éventuelle extension du crédit d'impôt ou d'autres mesures de soutien. Compte tenu de la nature libérale de ce gouvernement probable, les chances d'y parvenir ne sont pas très élevées. "Nous allons porter la question devant le prochain gouvernement, a déclaré Bernard Marchant. Nous espérons obtenir des éclaircissements sur cette question dans les 7 à 8 prochains mois. Nous restons optimistes. Le gouvernement a déjà procédé à de nombreuses coupes dans les aides à la presse. Il serait raisonnable de vouloir assurer sa continuité".

En Flandre, un accord a été signé entre bpost et les éditeurs qui prévoit un transfert progressif des volumes de journaux vers AMP, une filiale du groupe postal qui ne travaille pas avec des facteurs mais avec des sous-traitants employant du personnel permanent. Les coûts sont moindres, ce qui permet aux éditeurs d'obtenir des prix beaucoup plus bas. Cette approche n'était pas réalisable en Wallonie en raison de la résistance des syndicats.